

# Citoyens en Action

## Quels sont les critères de sélection ?

Un Comité de sélection se réunira une fois par semaine pour décider quels projets seront financés. Il évaluera notamment :

- . La pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel
- . Les retombées concrètes attendues et notamment l'impact positif sur le public ciblé/sur la communauté locale
- . La méthodologie mise en place pour atteindre les objectifs du projet
- . La qualité du programme d'activités prévu
- . Le respect des critères formels (date de dépôt, dates d'activité, âges des participants, budget...)

## Quels projets ne peuvent pas être financés ?

- . Les projets commerciaux
- . Les projets qui ne sont pas spécifiques et ressortent d'une activité habituelle du groupe de jeunes ou de l'association
- . Les projets déposés par des associations ou organisations à vocation européenne
- . Les projets financés par un autre appel ou programme du BIJ

## Comment procéder ?

- . Posez vos questions à François BESTARD ([francois.bestard@cfwb.be](mailto:francois.bestard@cfwb.be))
- . Faites parvenir votre projet via le formulaire à télécharger sur le site du BIJ ([www.lebij.be/citoyens-en-action](http://www.lebij.be/citoyens-en-action)) **entre le 11 mai et le 15 juillet 2020 à minuit à [jeunesenaction@cfwb.be](mailto:jeunesenaction@cfwb.be).**
- . Au terme de votre projet, rédigez un **bref rapport final** témoignant de vos activités et de leurs retombées, illustré de photos et/ou de vidéos,

## Appel à projets

**Pour des initiatives  
solidaires, urgentes  
et locales**

**Impliquant des jeunes de  
15-35 ans  
de Wallonie et de Bruxelles**

# Appel à projets

Dans le cadre de l'appel Citoyens d'Europe, visant une participation citoyenne active des jeunes dans la société, le Bureau International Jeunesse lance un appel à projets autour du thème de la solidarité au niveau local.

Suite au Coronavirus et à l'état de crise sanitaire actuel, de nombreuses initiatives ont émergé à Bruxelles et en Wallonie, en vue d'aider les personnes pour lesquelles cette situation est la plus difficile à vivre. Que ce soit pour des actions de distribution d'une aide alimentaire, de matériel de protection, de lien social, de services d'aide à la personne, de sensibilisation de situations de détresse, de défense d'intérêts, d'actions induisant un état d'esprit positif, ou toute autre initiative qui répond directement aux problématiques qu'induit le confinement, le BIJ offre une aide financière aux initiatives locales initiées, ou co-organisées par des jeunes. Ces initiatives sont des actions citoyennes et solidaires.

Le BIJ soutiendra la visibilité de vos projets sur ses réseaux sociaux et dans la presse.

**Cet appel à projet est une initiative unique et en réponse aux circonstances exceptionnelles de 2020.**

## Exemples de projets

- . Initiatives artistiques et culturelles: visites virtuelles, lectures, podcasts, concerts...
- . Soutien aux personnels soignants: garderie d'enfants, courses, services...
- . Actions de sensibilisation ou stimulant un engagement citoyen chez les jeunes: débats, conférences, consultations...
- . Accompagnement des élèves: cours particuliers, dons de matériel informatique...
- . Soutien aux personnes âgées: courses, services, lien social...
- . Aides aux groupes vulnérables: minorités, sans-abris, personnes handicapées, migrants, personnes vivant sous le seuil de pauvreté, ...
- . Projets visant l'équilibre et le bien-être des individus: loisirs, formations ou sport en ligne, soutien psychologique, échanges et débats citoyens, propositions d'activités entre confinés, rompre l'isolement, créer du lien social...

## Pour quels projets ?

Tout projet ayant une portée solidaire et un impact positif au niveau local (quartier, commune, région, voisinage). Ce projet peut être soit nouveau, soit le prolongement d'une initiative existante et créée en réponse à la crise sanitaire actuelle ou le confinement.

**Les activités mises en œuvre devront obligatoirement respecter toutes les mesures en vigueur, concernant le Coronavirus (confinement, distances et gestes barrière) pour garantir la sécurité des participants.**

## Pour quels objectifs ?

Avoir un impact positif local (quartier, commune, ville, région, voisinage) et poursuivre l'un de ces objectifs:

- . Agir concrètement pour améliorer une situation difficile causée par la crise sanitaire et le confinement
- . Susciter l'échange, la réflexion et la créativité des jeunes
- . Sensibiliser la population autour de thématiques liées à la crise actuelle ou initier une réflexion sur "le monde d'après covid19"

## Pour qui ?

L'appel vise des activités impliquant des jeunes :

- . Âgés de 15 à 35 ans et résidant en Wallonie ou à Bruxelles
- . Dont au moins 1 est âgé de plus de 18 ans
- . Pouvant être accompagnés ou non d'animateurs, de travailleurs ou de responsables de jeunesse

## Peuvent être financés :

- . Tout groupe informel de 2 à 10 jeunes
- . Toute structure, association ou organisation légalement constituée implantée à Bruxelles ou en Wallonie (centre de jeunes, organisation de jeunesse, AMO, asbl...) impliquant des jeunes

## Quand et où ?

Les activités financées doivent se réaliser en Fédération Wallonie-Bruxelles, **entre le 1er juin et le 15 septembre 2020**. Elles peuvent s'insérer dans un projet plus global, initié avant ces dates et/ou se prolongeant au-delà.

## Quel soutien du BIJ ?

- . Bourse forfaitaire de 3.000 € maximum
- . Un budget prévisionnel doit être joint à la candidature et sera soumis à l'approbation du Comité de sélection
- . Les coûts salariaux ainsi que l'achat de matériel destiné à être utilisé en dehors du projet ne sont pas éligibles